



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU LOGEMENT  
ET DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement de la Guadeloupe

Basse-Terre, le

DéAL Guadeloupe

Service Risques Énergie Déchets  
Pôle Énergie Climat et Sécurité des Véhicules

**PV DE LA CONFÉRENCE DÉPARTEMENTALE  
7 MAI 2014**

Nos réf. : PECSV - 2014 -

Vos réf. :

Affaire suivie par : Pascal LI-TSOÉ

pascal.li-tsoe@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 0590 38 03 63 – Fax : 0590 38 03 50

Courriel : [red.deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr](mailto:red.deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet :**

**PJ** : programme prévisionnel 2014 - Investissements envisagés sur le réseau de distribution de l'électricité

Conformément à l'article 21 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, la première conférence départementale s'est tenue sous l'égide du représentant de Madame la préfète le 7 mai 2014 à la DéAL de Guadeloupe (à Saint-Phy, commune de Saint-Claude).

Étaient présents :

M.	Mario	CHARRIERE	DéAL	Dir Adjoint	Représentant Mme la préfète
M.	Philippe	EDOM	DéAL		
M.	Pascal	LI-TSOE	DéAL		
Mme	Natacha	PETRINE	SyMEG	DGS	
M.	Michel	ANTOINE	SyMEG	DST	
M.	Cédric	BOISSIER	EDF	Dir Ajoint	
M.	Patrick	POGNON	EDF		
M.	Harry	NELSON	EDF		

Cette conférence avait pour objet l'élaboration du programme prévisionnel 2014 d'investissement sur le réseau de distribution de l'électricité.

Préalablement à cette réunion, l'organisme de distribution d'électricité, EDF, a transmis le compte rendu de sa politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de l'électricité à l'autorité concédant, le SyMeg.

Sur la base de ce compte rendu, le SyMEG a établi une note de synthèse sur les investissements de 2013 et les projets envisagés en 2014 et 2015. Cette note est annexée au présent procès verbal.

Monsieur Charrière ouvre la séance en faisant un bref rappel sur l'objet de la réunion. Il propose que EDF présente les grandes lignes de sa politique d'investissement et de développement du réseau de distribution de l'électricité.

Monsieur Boissier (EDF) souligne la nécessité pour Le SyMEG et EDF de mieux coordonner les investissements afin de gagner en efficacité et dans la qualité de la fourniture d'électricité.

Monsieur Pognon (EDF) présente l'état du réseau ainsi que les résultats de 2013. De façon générale on peut retenir que l'on a gagné en qualité sur la fourniture d'électricité. Le réseau est en bon état. La sécurisation avance à un rythme régulier. Quelques chiffres :

- La diminution du temps moyen de coupure vu par les clients (230 mn en 2013 contre 438 mn en 2009).
- Un taux d'enfouissement de 63%.
- 41% du réseau à renouveler d'ici 2033.

La HTB est hors périmètre de la conférence, cependant Monsieur Pognon souligne les efforts consentis sur ce réseau qui sécurisent l'acheminement de l'électricité au réseau de distribution et contribue aux bons résultats.

Madame Pétrine (SyMEG) considère que les éléments fournis par EDF ne sont pas suffisants pour que le SyMEG soit en mesure de se projeter. Elle reprend les attendus de l'art 21 de la loi NOME et demande à EDF de descendre dans le détail des projets d'une part et d'autre part de déterminer des dates de lancement des travaux.

Monsieur Charrière reprend les termes du texte : « Ce programme prévisionnel, qui précise notamment le montant et la localisation des travaux, est élaboré à l'occasion d'une conférence départementale réunie sous l'égide du préfet et transmis à chacune des autorités concédantes ». Le texte ne prévoit pas de calendrier des travaux. Monsieur Charrière explique en effet, qu'au stade du programme prévisionnel, il n'est pas prévu, et dans la plupart des cas pas possible, de fixer un échéancier. Ce n'est pas l'objet du programme prévisionnel.

Madame Pétrine maintient sa demande.

Monsieur Antoine (SyMEG) reconnaît avoir reçu un certain nombre d'informations sur les projets d'EDF. Il indique que les projets ne sont pas assez détaillés pour être exploitables par le SyMEG. Il donne notamment pour exemple, le réseau HTA, redéployé en supprimant, en déplaçant et en renforçant des postes et des réseaux BT, sans détail précis sur les plans financier et patrimonial. Il indique qu'à ce stade, il n'est pas possible de savoir si les ouvrages remplacés ou déplacés sont comptabilisés en remplacement ou en renouvellement. Il précise qu'il n'y a pas de donnée sur les zones urbaines (Pointe à Pitre, Abymes, Saint-Claude et Basse-Terre) notamment sur la liste des travaux réalisés de 2011 à 2013 et la programmation 2014-2015.

En dernier lieu, il ajoute qu'il est très réservé sur le fait que les projets présentés dans le programme prévisionnel par EDF soient la solution aux multiples problèmes de la distribution de l'électricité.

Monsieur Charrière demande au SyMEG s'il est en mesure à ce stade de faire part d'un besoin sur certaines zones ou de problèmes identifiés nécessitant des travaux d'investissement susceptibles de figurer au programme.

Monsieur Antoine (SyMEG) indique qu'il n'est pas en mesure à ce stade de formuler une telle demande.

Monsieur Charrière prend acte et conclut :

1. Le programme prévisionnel est acté en l'état
2. Le SyMEG est invité, à l'avenir, à faire connaître ses besoins à EDF, cette démarche permettra à EDF de proposer, dans le programme d'investissement, des projets permettant de répondre à ces besoins.
3. EDF transmettra au SyMEG les éléments de détail des projets figurant dans le programme prévisionnel sans délai dès qu'ils seront connus.

Monsieur Charrière propose aux parties une rencontre dans six mois afin d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre du programme.

Le directeur

Le Directeur par Intérim

